



HUMANITÄRE STIFTUNG SRK
FONDATION HUMANITAIRE CRS
FONDAZIONE UMANITARIA CRS

Exigences relatives au concept d'évaluation

(Octobre 2009)

Conformément aux « Exigences pour le suivi des projets approuvés », la Fondation humanitaire CRS exige qu'un rapport final lui soit remis au terme de tout projet ou pan de projet (co)financé par elle. Outre un compte rendu opérationnel et financier du dernier exercice ainsi qu'un décompte global, ce document doit comporter une évaluation.

Afin de vous épargner un lourd travail de rattrapage, vous êtes tenus de définir déjà dans la requête les modalités de cette évaluation sous la forme d'un concept d'évaluation (cf. art. 13 f des directives sur les dotations). Toute lacune en la matière peut donner lieu à un renvoi du dossier assorti de la prière de remanier la partie concernée.

Concept d'évaluation

Les questions qui doivent être abordées dans le concept d'évaluation sont passées en revue ci-après. En principe, de brèves mentions et des renvois à d'autres parties de la requête ou à ses annexes suffisent.

1. Questions d'évaluation (Que souhaitons-nous savoir ?)

Faisons-nous ce qu'il convient et comme il convient ? Avons-nous atteint les objectifs ? Quel est l'impact de notre projet ? Quels sont les enseignements qui s'en dégagent ?

Planification, réalisation ainsi que résultats et impact : toutes les niveaux d'un projet peuvent, dans l'absolu, faire l'objet d'une évaluation.

- ⇒ Pour la Fondation humanitaire CRS, l'analyse de l'impact est primordiale : c'est à cette seule aune qu'elle peut mesurer l'efficacité de l'affectation de ses fonds. L'évaluation finale doit donc être l'occasion d'une réflexion critique qui permettra à la Fondation d'établir si le projet a apporté le bénéfice escompté au groupe visé, c'est-à-dire s'il a contribué à remédier au problème initial. Si la question de l'impact peut être abordée selon différents angles, il s'agit toujours de déterminer si les objectifs poursuivis ont été atteints.
- ⇒ Il appartient aux responsables de projets d'établir l'angle d'évaluation approprié. Ceux-ci décident aussi librement de l'opportunité d'axer l'analyse sur des questions supplémentaires, qu'ils devront, le cas échéant, formuler eux-mêmes.

2. Méthodologie (Comment répondre aux questions ?)

Laquelle, de l'auto-évaluation ou de l'évaluation par un tiers, est la plus pertinente ? Sur quels indicateurs l'analyse doit-elle se fonder ? Les aspects quantitatifs doivent-ils primer sur les aspects qualitatifs ou l'inverse ? Comment recueillir les données requises ?

- ⇒ La méthodologie à appliquer est laissée à l'appréciation des responsables de projets. Les considérations énoncées à la page suivante visent uniquement à leur fournir des pistes de réflexion.
- ⇒ Toute évaluation requiert un investissement en temps et en ressources financières. Il importe à la Fondation humanitaire que celui-ci reste en rapport avec le projet et soit pris en compte dans la planification. Evaluations par des tiers et collectes de données dispendieuses ne sont indiquées que si l'échelle et la portée du projet le justifient.

3. Présentation des résultats de l'évaluation

Quelles sont les personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation et sous quelle forme le sont-elles (par écrit, oralement, rapport détaillé ou bref) ?

Les modalités de présentation des résultats ne doivent pas nécessairement être définies dans le concept d'évaluation soumis à la Fondation humanitaire avec la requête. Il convient toutefois de réfléchir suffisamment tôt à la question.

- ⇒ La Fondation humanitaire exige qu'un bref exposé écrit des résultats de l'évaluation soit intégré au rapport final sur le projet. Outre des réponses aux questions d'évaluation, cette partie devra faire état des données sur lesquelles elles se fondent. Si un rapport circonstancié (de plus de 15 pages) est établi à l'intention de tiers, un résumé doit en être fourni à la Fondation.

Les idées énoncées ci-après visent uniquement à fournir quelques pistes quant à la méthodologie à appliquer. Ces ensembles de considérations n'ont aucune prétention à l'exhaustivité et ne peuvent se substituer à la compétence du responsable de projet.

a. Choix du type d'évaluation

Auto-évaluation (regard intérieur) : les responsables du projet jugent leur propre travail. Les avantages de cette approche tiennent à la connaissance approfondie du projet par l'évaluateur ainsi qu'à la possibilité d'une exploitation directe des enseignements qui se dégagent de l'analyse. Souvent moins coûteuse, la formule requiert un plus grand investissement en temps de la part de l'évaluateur. Il est à noter que la crédibilité peut être entachée par le manque de recul et d'objectivité.

Évaluation par un tiers (regard extérieur) : l'évaluation est le fait d'un expert externe, étranger au projet. Les avantages de cette approche résident dans la distance de l'évaluateur et dans l'indépendance de son jugement. La formule est indiquée quand il s'agit d'examiner des questions de principe ou de rendre compte à des tiers.

L'auto-évaluation encadrée et l'évaluation semi-externe sont de possibles solutions intermédiaires.

b. Choix des indicateurs

Un indicateur doit être défini pour chacun des objectifs (partiels) sur lesquels se fonde l'évaluation. Il s'agit d'une grandeur observable et mesurable, qui permet d'appréhender un aspect important de l'objet à l'étude.

c. Choix de la méthode de collecte de données

Entretiens (en tête-à-tête ou par téléphone), questionnaires (enquêtes par écrit, souvent sans contact direct), observation, analyse documentaire (examen de documents disponibles au regard de certains critères) et analyse statistique sont autant de méthodes de collecte de données. En fonction des objectifs et des indicateurs, on en privilégiera une plutôt qu'une autre.

Le rapport coûts-bénéfice est un autre élément qui intervient dans le choix. Il peut ainsi s'avérer judicieux de n'interroger que les personnes clés plutôt que toutes celles concernées.

- ⇒ Il est possible de s'adresser au service « Fondements et développement » du département Santé et intégration du Siège de la CRS pour obtenir, aux conditions de facturation interne en vigueur, un soutien / conseil à l'élaboration d'un concept d'évaluation ou à la mise en œuvre de l'évaluation. Des outils sont également disponibles sur la page suivante du site de la DDC :
<http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Efficacite/Evaluations>